



Société Française de l'Évaluation

DOSSIER de PRESSE

**« L'évaluation des politiques
publiques en Europe :
cultures et futurs »**

Conférence de Presse présentée par :

Guy CAUQUIL, Président de la SFE

Annie FOUQUET, Vice Présidente de la SFE

Arnaud DE CHAMPRIS, Vice Président de la SFE

Ludovic MEASSON, Délégué Général de la SFE

Bureau d'information du Parlement européen

Salle de réunion du rez-de-chaussée

288, boulevard Saint-Germain, Paris (7ème)

SFE - 65 avenue des Gobelins - 75013 PARIS - Tel : 01-45-41-58-40

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Sommaire</i> | 2 |
| <i>L'évaluation, nouvel enjeu politique</i> | 3 |
| L'évaluation : outil d'aide à la décision, de connaissance et de débat... | 4 |
| ...Pour apprécier l'efficacité et les effets des politiques publiques | 4 |
| Le cas de la France : un objet sans cesse réinvesti depuis 30 ans | 5 |
| Les enjeux actuels de l'évaluation | 6 |
| <i>La Société Française de l'Evaluation, au service de l'évaluation des politiques publiques</i> | 7 |
| Une association pour développer l'évaluation et promouvoir son utilisation | 7 |
| Progresser ensemble, ouvrir des lieux de débats, de réflexion et d'échanges | 7 |
| Les Membres de la Société Française de L'Evaluation | 8 |
| <i>La DeGEval, pour capitaliser les connaissances</i> | 10 |
| Objectifs | 10 |
| Le Conseil d'Administration | 11 |
| <i>Le colloque « L'évaluation des politiques publiques en Europe : cultures et futurs »</i> | 12 |
| Une reconnaissance politique sans précédent | 12 |
| Faire de la diversité européenne une force collective et une ressource pour chacun | 12 |
| Les moments forts du colloque | 13 |
| Un colloque européen organisé par la SFE en partenariat avec la DeGEval | 13 |
| <i>Bibliographie indicative</i> | 14 |

L'évaluation, nouvel enjeu politique

Depuis les dernières élections présidentielles françaises, l'évaluation des politiques publiques bénéficie d'une visibilité accrue dans l'espace public français illustrée par exemple par :

- la création du Secrétariat d'État en charge de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique,
- le projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République actuellement en discussion à l'Assemblée nationale (Articles 9, 21 et 22),
- et, plus indirectement, la conduite de la « Révision Générale des Politiques Publiques » par le Premier Ministre

À chaque fois, le même argument est avancé : rendre les institutions publiques plus « efficaces ».

Il faut se réjouir de cet apparent engouement pour l'évaluation des politiques publiques qui semble honorer l'article 15 de la déclaration française des droits de l'homme et du citoyen : « *La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration* ».

Toutefois, cet engouement est tempéré par la réalité des pratiques d'évaluation (voir l'encadré ci-dessous).

La situation française est également à relativiser au regard de celle de l'Union européenne. Cette dernière procède à l'évaluation de nombreuses de ses politiques (notamment les politiques des fonds structurels) depuis les années 80 et, par ce biais, développe des conditions favorables pour le développement de l'évaluation dans les États membres.

Cependant, certains États membres ont également su être pionniers en matière d'évaluation des politiques publiques, en particulier les Pays du nord de l'Europe dont on ne cesse actuellement de vanter le « modèle » de gouvernance ; le service public très développé y bénéficie d'une forte légitimité grâce à son efficacité...

Enfin, il ne faut pas river les yeux sur les niveaux nationaux et communautaires. Les régions françaises et les Länder allemands se démarquent par exemple par leur dynamisme en matière d'évaluation, le plus souvent sous l'influence des politiques régionales de la Commission européenne qui prévoient systématiquement l'évaluation des résultats et des impacts....

Alors, que se cache-t-il derrière « l'évaluation des politiques publiques » ? Pourquoi et comment apparaît-elle aujourd'hui comme un levier de modernisation de l'action publique fort et envié entre zones géographiques et niveaux de gouvernement ?

Estimation des pratiques d'évaluation¹

Le nombre d'évaluations réalisées chaque année en France, dans l'ensemble des administrations publiques, se situe aux alentours de quelques centaines². Si l'on retient le chiffre d'environ 10 millions d'euros par an comme montant moyen de dépenses publiques analysées par évaluation³, on obtient - pour une hypothèse de 500 évaluations par an - un total de 5 milliards d'euros de dépenses publiques soumises annuellement à évaluation. Rapporté au total des dépenses des administrations publiques (État, Sécurité sociale, collectivités territoriales) qui est de l'ordre de 1.000 milliards d'euros par an, on peut en déduire que la pratique actuelle de l'évaluation touche moins de 1 % de la dépense publique en France.

L'objectif de déploiement de l'évaluation de politiques publiques en France n'est pas de couvrir 100 % des dépenses publiques réalisées. Mais évaluer de 5 à 10 % des dépenses publiques annuelles, permettrait que chaque programme soit évalué tous les 10 à 20 ans⁴. Pour atteindre cet objectif, il faudrait donc multiplier par 10 à 20 le nombre d'évaluations réalisé aujourd'hui en France.

Après 15 ans de pratique d'évaluation en France depuis le début des années 90, qui ont permis de développer les méthodologies et les outils de base, tant du côté des maîtres d'ouvrage que des équipes d'évaluation, il convient aujourd'hui de passer à une approche quantitative plus offensive, qui fasse définitivement entrer l'évaluation dans les pratiques habituelles de chaque administration publique.

L'évaluation : outil d'aide à la décision, de connaissance et de débat...

C'est un outil d'aide à la décision

Il permet d'éclairer les choix publics, d'améliorer la conception et les conditions de mise en œuvre des politiques, en apportant des éléments de rationalité et en interrogeant l'efficacité et la pertinence des choix.

C'est un outil de connaissance

Il s'intéresse au fonctionnement et aux effets de l'action publique, utile notamment pour la décision et la mise en œuvre des politiques, mais aussi pour l'appropriation par les acteurs (en ce sens, c'est également un outil d'apprentissage).

C'est un outil de débat

Il permet l'expression des acteurs et conduit à rendre compte des actions menées à l'ensemble des parties prenantes, dont les citoyens, en contribuant à en identifier les résultats - positifs ou négatifs -, ainsi que leurs causes.

...Pour apprécier l'efficacité et les effets des politiques publiques

Évaluer une intervention publique, c'est 'juger' de sa valeur au regard de critères explicites et sur la base d'informations spécialement rassemblées et analysées.

L'évaluation doit permettre la compréhension d'ensemble de la politique étudiée, l'appréciation globale de ses effets, du degré d'atteinte de ses objectifs et de l'efficacité de l'usage des ressources publiques qui lui ont été affectées. Il s'agit d'une démarche pluridisciplinaire, permettant le croisement de diverses techniques d'analyse et de

¹ Établie par François Mouterde, Administrateur de le SFE, mai 2008

² Estimation grossière établie à partir de l'analyse des appels d'offres publiés au bulletin d'annonces des marchés publics et de la revue de quelques sites rassemblant des informations à ce sujet (DIACT, SFE, certains conseils régionaux, certains ministères,...).

³ Ce montant paraît vraisemblable, voire élevé, car les évaluations réalisées portent davantage sur des programmes ou des dispositifs que sur des politiques

⁴ Pour les organisations publiques qui sont aujourd'hui les plus développées en matière d'évaluation (exemple : conseils régionaux de Rhône-Alpes, de Nord-Pas-de-Calais,...) cette pratique d'une soumission à évaluation de chaque politique publique tous les 10 à 20 ans, correspond à une réalité

connaissance, qui va bien au-delà des actions de contrôle (contrôle de régularité, contrôle administratif, vérification comptable, contrôle de gestion, etc.).

L'évaluation doit par ailleurs répondre à une double exigence d'expertise indépendante, de regard extérieur porté sur la politique évaluée, et de prise en compte privilégiée du point de vue des acteurs, des décideurs et des bénéficiaires. Ce pluralisme, qui se place idéalement à égale distance de l'auto-évaluation, de l'expertise maîtrisée par le commanditaire et du jugement par une autorité indépendante, peut prendre la forme d'une instance d'évaluation indépendante, garante de l'expression des divers points de vue légitimes et de l'honnêteté du travail scientifique servant de base au jugement évaluatif.

Le cas de la France : un objet sans cesse réinvesti depuis 30 ans

Début des années 70 : le mouvement de la Rationalisation des Choix Budgétaires (RCB) lance la réflexion sur l'évaluation *a priori*

1983 : Un colloque à l'ENA ouvre la réflexion sur le thème de l'évaluation.

1984 : Parution du premier livre en français portant sur l'évaluation : Jean-Pierre Nioche et R. Poinard, L'évaluation des politiques publiques, chez Economica

1984-1986 : Réflexion sur l'évaluation engagée par le Club Cambon (association de la Cour des Comptes), et de l'association "Service Public" présidée par Patrick Viveret

1986 : Parution du Rapport M. Deleau, J.P. Nioche, P. Penz, et R. Poinard, Evaluer les politiques publiques : il propose des pistes pour la mise en œuvre de l'évaluation au sein de l'État français. L'alternance politique de mai 1986 met en sommeil le sujet.

1988 : Le Premier ministre, Michel Rocard, demande à Patrick Viveret de faire des propositions pour l'institutionnalisation de l'évaluation au niveau de l'État

1989 : Publication du Rapport Viveret, L'évaluation des politiques et des actions publiques (1989). Il défend une approche politique de l'évaluation et inspire le décret "Rocard" de 1990.

1989 : Circulaire 23 février 1989 relative au renouveau du service public

1990 : Michel Rocard lance un dispositif d'évaluation interministériel par le décret du 22 janvier 1990 qui prévoit l'institution d'un Conseil Scientifique de l'Evaluation (CSE) . Ce dernier contribue à diffuser largement la culture de l'évaluation en France.

1993 : Création de l'Office Parlementaire d'évaluation des politiques publiques et de l'Office Parlementaire d'évaluation de la législation (composés de parlementaires).

Dans la première moitié des années 90 : la généralisation de l'évaluation des actions issues des fonds structurels par la Commission européenne et le décret français de 1993 rendant obligatoire l'évaluation des Contrats de Plan État-Région initie une dynamique forte de développement de l'évaluation à l'échelle des collectivités territoriales (notamment les régions) qui sera croissante jusqu'à aujourd'hui

La deuxième moitié des années 90 marque une stagnation, voire un recul, de l'évaluation au niveau national

1998 : Réforme du système du décret de 1990. Le Conseil Scientifique de l'évaluation est transformé en Conseil National de l'Évaluation (CNE) et tente une relance de l'évaluation au Commissariat Général au Plan

1999 : Création de la Société Française de l'Évaluation

2000 : La circulaire du Premier ministre du 25 août 2000 systématise l'évaluation des contrats de plan État-Région (relancé en 2003 par la réforme de la décentralisation)

Les années 2000 sont marquées par des initiatives en matière de réforme de l'État potentiellement porteuses pour l'évaluation : la LOLF, les audits de modernisation, la RGPP. L'objectif de la LOLF est de faire évoluer le pilotage de l'action administrative vers une logique de programmes (définition d'objectifs assortis d'indicateurs de performance) qui constitue un contexte favorable pour le développement de l'évaluation.

2006 : La LOLF entre en application

2007 : Création du Secrétariat d'État de la prospective et de l'Évaluation des politiques publiques

Les enjeux actuels de l'évaluation

« Grande diffusion, grande confusion » pourrait-on dire pour résumer la situation actuelle de l'évaluation des politiques publiques. Sa visibilité accrue dans l'espace public a pour contrepartie l'usage du terme « évaluation » pour des activités qui n'en sont en fait pas, au risque de limiter la portée de l'évaluation et de freiner son développement.

Plusieurs sujets d'actualité éclairent les enjeux actuels du développement de l'évaluation.

Premièrement, le projet de loi constitutionnelle française de modernisation des institutions de la Vème République tend à donner à la Cour des Comptes un rôle important en matière d'évaluation. Il faut alors être attentif à ce que l'évaluation ne soit pas réduite à une logique de contrôle et, surtout, que l'articulation avec les « activités voisines » (contrôle et audit) soit améliorée.

Deuxièmement, ce même projet de loi vise à renforcer le rôle du Parlement français en matière d'évaluation. Un débat anime également les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne quant à leur rôle respectif en matière d'évaluation. Mieux impliquer les Parlements européens et nationaux est une nécessité pour assurer les dimensions citoyennes et politiques de l'évaluation qui ne saurait être qu'un seul instrument de management public.

Ce dernier aspect renvoie à un troisième enjeu pour l'évaluation. Il s'agit d'éviter qu'elle soit réduite à sa dimension managériale. La RGPP en France pourrait avoir un tel effet si le processus engagé suit l'unique objectif de la réduction budgétaire sans se soucier de la pertinence de l'action publique. L'évaluation est un outil puissant de réforme à condition de ne pas crisper les acteurs concernés et de leur permettre de reconstruire du sens à leur action.

In fine, le principal enjeu consiste à défendre la spécificité de l'évaluation comme un outil d'amélioration de l'efficacité fondé sur un processus participatif et politique. Dans cette perspective, le développement de la formation et des échanges de bonnes pratiques en évaluation s'avère crucial, d'où l'importance des manifestations telles que le colloque européen de Strasbourg.

La Société Française de l'Évaluation, au service de l'évaluation des politiques publiques

Une association pour développer l'évaluation et promouvoir son utilisation

La Société Française de l'Évaluation (SFE) a été fondée en juin 1999 à Marseille. Elle a pour vocation générale de contribuer au développement de l'évaluation et de promouvoir son utilisation dans les organisations publiques et privées, et, aussi au sein des collectivités en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques publiques. Elle s'efforce notamment de faire progresser les techniques, les méthodes et de favoriser le respect de règles éthiques et procédurales propres à garantir la qualité des évaluations ainsi qu'un usage approprié de leurs résultats.

C'est un lieu de rassemblement, d'échanges et de formation ouvert à tous les acteurs de l'évaluation **-commanditaires, praticiens et utilisateurs- des secteurs tant publics que privés.**

En 2008, la communauté des acteurs de l'évaluation compte environ **300 organismes, que la SFE rassemble.** Cette dernière est animée par un Conseil d'administration composé de 14 membres d'origines diverses (fonctionnaires d'État, fonctionnaires territoriaux, chargés d'études et de recherche, consultants, associatifs).

Progresser ensemble, ouvrir des lieux de débats, de réflexion et d'échanges

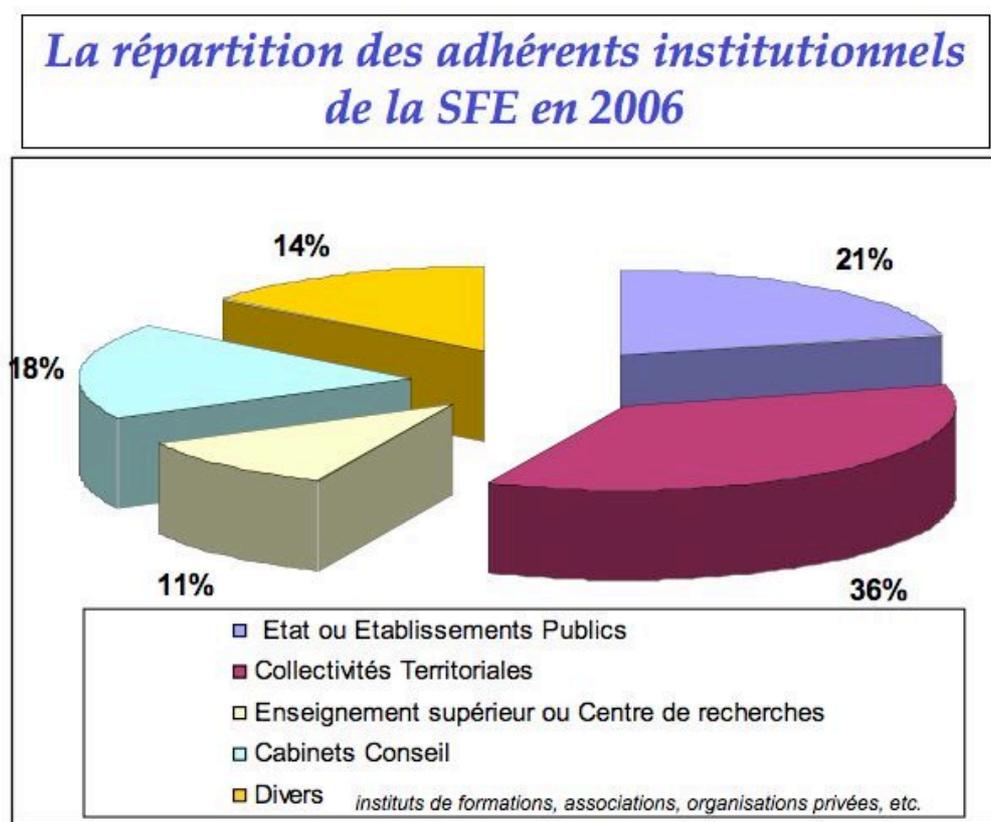
- Affirmer l'évaluation comme une démarche volontaire au sein des administrations d'état ou territoriales et des différents partenaires institutionnels,
- Valoriser l'apport de l'évaluation à la préparation, au pilotage stratégique et à la réalisation des politiques publiques,
- Travailler sur la connaissance et œuvrer pour faciliter les échanges de "bonnes pratiques",
- Rendre intelligible l'évaluation auprès de tous -décideurs, agents d'exécution et usagers- et œuvrer pour la reconnaissance de la spécificité de l'évaluation et sa distinction des métiers du contrôle, de l'audit ou de l'inspection.

Concrètement, l'action de la SFE tend à faire reconnaître l'évaluation, non seulement comme une pratique de bon sens mais, plus encore, comme un atout pour la conduite et l'optimisation de l'action publique et un stimulant des relations partenariales entre les différents acteurs.

La SFE est notamment reconnue pour la publication de la **Charte de l'évaluation** (ci-joint) qui pose les principes fondamentaux de l'évaluation des politiques publiques.

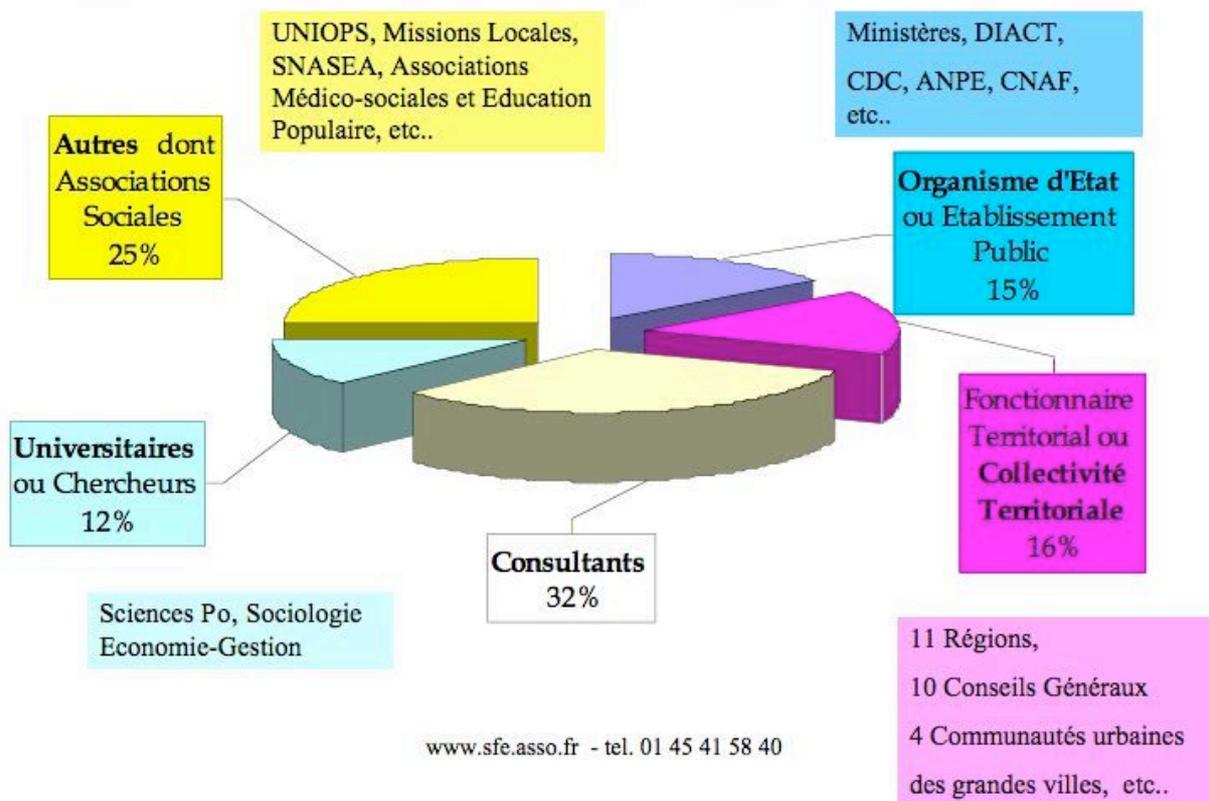
Les Membres de la Société Française de L'Evaluation

La répartition des adhérents institutionnels de la SFE en 2006



Données SFE - février 2006

Répartition des adhérents individuels en 2006



La DeGEval, pour capitaliser les connaissances

La Société Allemande de l'Évaluation a été fondée en 1997 à Brunswick. Elle résulte de la rencontre de personnalités et d'institutions actives dans le domaine de l'évaluation. Son objectif est de professionnaliser l'évaluation, d'en croiser les différentes perspectives et de favoriser les échanges.

Objectifs

Professionnaliser l'évaluation

La demande croissante en matière d'évaluation dans des domaines de plus en plus diversifiés appelle à réinvestir les fondements de l'évaluation. D'une part, il s'agit de réfléchir sur la qualité des évaluations, et d'autre part sur le professionnalisme des évaluateurs. Néanmoins, les connaissances sont sommaires tant sur les potentialités et les écueils des méthodes d'évaluation, que sur les apports des procédés évaluatifs ; et ce malgré l'intérêt croissant du monde germanophone pour l'évaluation.

Dans la perspective de combler cette lacune, la DeGEval s'emploie efficacement à capitaliser des « règles pour une évaluation de qualité » et de proposer des « instrument d'auto-évaluation » via une offre de formation de très grande qualité et la publication de « recommandations ». Ses initiatives s'adressent aux commanditaires des évaluations, aux évaluateurs, et aux acteurs évalués afin que l'ensemble des procédures et des enjeux de l'évaluation soient accessibles par tous.

Croiser les différentes perspectives de l'évaluation

L'objectif principal de la DeGEval est de faire se rencontrer les différents secteurs d'activités concernés par l'évaluation afin d'enrichir les connaissances théorique et pratique sur l'évaluation. La DeGEval s'atèle en ce sens à réunir les évaluateurs et à favoriser les échanges. Ceux-là sont rendus possibles en particulier par l'activité des groupes de travail qui mettent en commun sur les expériences et les attentes des commanditaires. Il s'agit surtout de réunir les chercheurs et les penseurs de l'évaluation, les évaluateurs et les acteurs concernés par l'évaluation, et d'élargir les débats aux instances nationales et internationales.

Favoriser l'échange

La grande diversité des secteurs concernés par l'évaluation nécessite de développer constamment de nombreuses modalités d'échange de l'ensemble des acteurs. La DeGEval y contribue en organisant chaque année des congrès qui offrent une plate-forme de discussion sur les différentes formes émergentes de l'évaluation, des méthodes aux concepts. Elle a travaillé aussi sur la diffusion de ces rencontres au travers de la publication du Mail, la revue-forum sur l'évaluation en Allemagne. Cette dernière met à la disposition de tous les informations sur les pratiques de l'évaluation et les besoins dans des secteurs variés. Elle permet aussi la constitution d'un réseau d'acteurs de l'évaluation, qui permet l'échange continu des expériences et offre l'occasion de discuter les questions du champ de l'évaluation.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la DeGEval est élu par l'Assemblée Générale. Les membres actuels du CA sont, à la présidence Christiane Spiel Dekanin de l'Université de Vienne (Faculté de Psychologie), à la vice-présidence Uwe le chef de l'Université de Maier (Centre de recherche sur la qualité et bureau de l'évaluation), Karin Haubrich de l'Institut de la Jeunesse à Munich, Dirk Scheffler de Hoffmann-Scheffler Associés à Trèves, Hans-Peter Lorenzen du Ministère de l'économie de la République fédérale à Bonn.

Coordonnées :

DeGEval - Gesellschaft für Evaluation e.V.
c/o ZQ Uni Mainz
Forum universitatis 4
D-55099 Mainz
e-Mail : info@degeval.de
Téléphone : 49 (0) 6131 / 39-26869
Site Web : [http://www.degeval.de\(...\)](http://www.degeval.de(...))

Le colloque « L'évaluation des politiques publiques en Europe : cultures et futurs »

Une reconnaissance politique sans précédent

- **Manifestation officielle de la Présidence Française de l'Union Européenne 2008**
- Le symposium aura lieu au **Parlement Européen** à Strasbourg (France)
- Participeront à ce colloque :
 - **Éric Besson** : Secrétaire d'État français chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques
 - **Herbert Bösch** : Président de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen
 - **Jean-François Copé** : Président du groupe UMP à l'Assemblée nationale française
 - **Marie-Anne Isler-Béguin** : membre du groupe VERT / ALE au Parlement européen
 - **Didier Migaud** : Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale française

Faire de la diversité européenne une force collective et une ressource pour chacun

Les enjeux du colloque :

Identifier les cultures de l'évaluation

Le colloque explorera la diversité des manières d'analyser et d'apprécier l'efficacité des politiques et programmes publics en Europe, aux échelles locale, régionale, nationale et européenne.

Il s'agira notamment de rendre compte des **places respectives de l'exécutif, du législatif, de l'expertise et des citoyens**. Quel rapport nouent-ils ? Quels sont les enjeux politiques, institutionnels et historiques pour chaque pays et au niveau communautaire ?

Construire un espace européen de l'évaluation

Le renforcement de l'ancrage institutionnel de l'évaluation passe par la capacité des acteurs de l'évaluation à identifier les leviers pour le développement de l'évaluation et à se faire entendre.

Dans cette perspective, **le symposium permettra aux sociétés et réseaux d'évaluation présents en Europe de poser les premières pierres d'une future collaboration.**

Mutualiser les expériences pour faire progresser les pratiques

Le développement de l'évaluation passe également par l'accroissement continu de son utilité dont l'échange de bonnes pratiques est le meilleur levier.

C'est pourquoi le symposium rassemblera :

- **Plus de 170 intervenants représentant plus de 20 pays.**
- **600 à 800 participants** : experts, représentants des organismes internationaux, représentants des administrations et des collectivités territoriales, universitaires et représentants de la société civile.

Les moments forts du colloque

Des plates-formes d'échanges des pratiques, méthodes et approches de l'évaluation en Europe à travers 7 forums transversaux et 10 sessions thématiques (jeudi après-midi et vendredi matin)

Un panorama de l'évaluation des politiques de l'Union Européenne et de la diversité des ancrages institutionnels de l'évaluation en Europe à l'occasion de deux tables rondes (jeudi matin et vendredi après-midi)

Le premier débat sur l'évaluation réunissant des responsables politiques nationaux et européens : "L'évaluation, vecteur de démocratie en Europe ?". (vendredi après-midi)

Un colloque européen organisé par la SFE en partenariat avec la DeGEval

Le programme (versions française, anglaise et allemande) ainsi que toutes les informations utiles pour participer au colloque sont disponibles sur : <http://www.sfe.asso.fr/fr/strasbourg2008.html>

La Société Française de l'Évaluation, et son partenaire la DeGEval für Evaluation, se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Pour nous joindre :
Société Française de l'Évaluation
65 avenue des Gobelins
75013 Paris
01 45 41 58 40
sfe.strasbourg2008@orange.fr

Bibliographie indicative

Bibliographie SFE

Maurice BASLÉ, J. DUPUIS, S. LE GUYDAYER, 2002, **Évaluation, action publique territoriale et collectivités**, L'Harmattan, Paris

SFE, 2002, **L'évaluation au service de la stratégie publique. Actes des 4èmes journées françaises de l'évaluation**, Lille

C. OFFREDI, 2003, **La dynamique de l'évaluation face au développement durable**, L'Harmattan, Paris, 324 p.

Guy CAUQUIL (sous la dir.), 2006, **Evaluer les politiques sociales : Sixièmes Journées Françaises de l'Évaluation**, L'Harmattan, Paris

SFE, 2006, « **Charte de l'évaluation : témoignages, débats et mise en œuvre des standards** », Les cahiers de la SFE, n°1

SFE, 2006, « **Évaluation et mesure de la performance** », Les cahiers de la SFE, n°2

SFE. **Le citoyen, l'élu, l'expert : pour une démarche pluraliste des politiques publiques.** Actes des 7èmes Journées Françaises de l'Évaluation : A qui et à quoi sert l'évaluation ? L'Harmattan, 2007.

SFE, 2007, « **La participation des citoyens à l'évaluation des politiques publiques** », Les cahiers de la SFE, n°3

Rapports parlementaires :

CHANUT Véronique. **Une évaluation à l'épreuve de son utilité sociale. Rapport d'activité 2000-2002.** La documentation Française. 2003.

BOURDIN J. ANDRE P. PLANCADE P. **Placer l'évaluation des politiques publiques au cœur de la réforme de l'État.** Rapport d'information n°392. 2003-2004.

GORCE G., LEFBVRE F., 2008, **L'évaluation des politiques de l'emploi**, Rapport d'information n°745, Déposé à l'Assemblée nationale le 26 mars 2008